

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Grasse le 21 octobre 2021 à 20h00 pour une session ordinaire.

### Présents :

Messieurs : PALMIERI Socrate – BEAUCOURT Fabian – BERNARD Didier – BERTOSSI Patrick – HERBIVO Yann – MEUX Eric –

Mesdames : HUMBERT Marie-Line – LELIEVRE Sandrine – NOIROT Laure – ROY Aurélie

Absents excusés : KLOTZ Norbert – WIERZBICKI Sébastien – MOLINARO Mireille – NICOLAS-LORRAIN Brigitte – RIMLINGER Florence

### **1. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Décisions prise par délégation**

Achat de deux tonnelles : 2098,60 € HT

Achat d'une citerne pour arrosage : 653,40 € HT

Achat d'un moteur thermique pour citerne arrosage : 249,17 € HT

### **3. Conditions de financement de la liaison piétonne entre Pournoy-La-Grasse et Verny**

Suite à l'étude faite par MATEC concernant la création de la liaison piétonne entre Pournoy-La-Grasse et Verny, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le plan de financement suivant :

#### Détail des dépenses :

Maîtrise d'œuvre :	10 000 € HT
Estimation travaux :	121 605 € HT
Acquisition terrains :	2000 €
Frais d'embornage :	4000 €
Frais notariaux :	5000 €
Coût estimatif final :	142 605 € HT

#### Subventions :

Subvention AMISUR :	15 000 €
Subvention DETR attendue (50%) :	71 302 €

Total subventions attendues : 86 302 €

Autofinancement : 53 303 € HT                      67 563,60 € TTC

Les membres du conseil municipal adoptent ce plan de financement à l'unanimité.

#### **4. Demande d'achat de sentier Monsieur et Madame SCHNEIDER**

Monsieur et Madame SCHNEIDER, demeurant 7 rue de la Fontaine à Pournoy-La-Grasse ont contacté Monsieur le Maire par courrier le 9 juillet 2021 pour lui proposer d'acheter le sentier communal enclavé dans leur propriété entre les parcelles 209 et 104. Après débat, les membres du conseil municipal refusent la vente et acceptent à l'unanimité de procéder à un échange de terrains à surfaces équivalentes. Les frais d'embornage et les frais notariaux seront à la charge de monsieur et madame SCHNEIDER.

#### **5. Proposition de convention et conditions financières pour la construction de la liaison piétonne entre Pournoy-La-Grasse et Verny**

Afin de créer la liaison piétonne entre Pournoy-La-Grasse et Verny, Monsieur le Maire propose d'acheter les parties des parcelles suivantes à leur propriétaires :

Parcelle n°89 section n°4 pour 11 m<sup>2</sup>

Parcelle n°88 section n°4 pour 45 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire propose d'acheter ces parcelles au prix de 1000 € chacune.

Concernant les parcelles 87 et 93 de la section 4, Monsieur le Maire propose à son propriétaire un échange avec la parcelle 40 de la section n°8 et la parcelle 4 de la section 3.

Après débat, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

#### **6. Régularisation des parcelles du lotissement le Clos du Chêne**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que, pour achever la rétrocession des réseaux et des voiries du lotissement le clos du chêne, une régularisation de terrain doit être actée chez un notaire.

Les propriétaires rétrocèdent la parcelle 416-33 de la section 1 pour une superficie de 0,41 ares pour un montant de 100 €.

Après présentation et débat, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre).

#### **7. Régularisation des parcelles du lotissement le Clos du Chêne**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que, pour achever la rétrocession des réseaux et des voiries du lotissement le clos du chêne, une régularisation de terrain doit être actée chez un notaire.

La commune rétrocède au propriétaire de la parcelle 142, section 1, la parcelle 418-33 de la section 1 pour une superficie de 0,37 ares, pour un montant de 100 €.

Après présentation et débat, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

#### **8. Mise à jour de la convention de l'Escapade Equestre**

Monsieur le Maire propose d'agrandir la superficie de terrain accordée à l'Escapade Equestre sur la section 5 n°258 pour 1ha70. La date butoir annuelle pour la tonte des parcelles louées par l'association est fixée au plus tard au deuxième week-end du mois de juin.

Après débat, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

## 9. Convention de location d'un terrain communal pour Monsieur WEILLAND

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Monsieur WEILLAND à partir du 1er janvier 2022 pour l'occupation d'une partie de la parcelle 422-66 section 1 sur le barème de la délibération n° 2012-40 fixant les tarifs de location des portions communales.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

## 10. Modification de la convention de location de la salle des fêtes

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes :

Locations et forfaits	Tarifs 2022	Tarifs réduits 2022
Location 1 jour (du mardi au jeudi)	260 €	130 €
Location forfait week-end (2 jours)	400 €	220 €
Location forfait week-end (3 jours)	450 €	270 €
Location Noël ou Nouvel An	550 €	300 €
Forfait vaisselle	40 €	40 €
Percolateur + pichets isothermes seuls	15 €	15 €

## 11. Mise à jour de la convention de mise à disposition de matériel festif :

Monsieur le Maire propose de modifier la convention de mise à disposition de matériel festif en y ajoutant la location de tonnelles selon les modalités suivantes :

Tarif location tonnelles : 50 € par tonnelle - Caution : 500 € par tonnelle

Le matériel mis à disposition par la commune devra être rendu dans l'état où il a été réceptionné.

Dans le cas contraire, il sera facturé d'un montant de l'ensemble des frais réels de réparation.

L'emprunteur devra fournir une attestation d'assurance couvrant les dégâts en cas de dommage.

L'installation et le démontage se fera par l'employé communal.

Ce matériel sera loué gratuitement pour les associations de la commune.

Les conditions de location des tables et des bancs de brasserie restent inchangées.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

## 12. Achat de bons cadeaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres membres du conseil municipal acceptent l'achat de bons cadeaux réservés aux personnes qui interviennent et rendent service exceptionnellement à la mairie, pendant toute la durée du mandat électoral en cours.

## 13. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00